



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18 (dont 3 procurations)
Absent excusé : 1
Date de la convocation : 13 janvier 2016
Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2016 – 20h30
PROCES-VERBAL

PRESENTS : Mmes Monique DAVID – Christine JACKSON – Célyne LERIVEREND – Emmanuelle LETHIER – Sandrine MEGES – Marielle VARGAS – Nadine BARRIERE - Brigitte COUSIN

M. Thierry DAVID — Jean-Daniel MARTY – André REDON - Guilhem PEYRE – Séphane CARILLO – Bruno CARNAROLI- Joël MARQUE (arrivé à 20h54-point 2)

PROCURATIONS : Michel CHALIE à Sandrine MEGES - Viviane ARMENGAUD à Monique DAVID- Christophe LELONG à Thierry DAVID

ABSENT EXCUSE : Stéphane KOWALSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique DAVID

Sandrine MEGES, 1^{ère} adjointe préside la séance en l'absence exceptionnelle de Monsieur le Maire et demande aux élus présents de se déclarer en qualité de secrétaire de séance : Madame Monique DAVID se propose.

→ Adopté à l'unanimité.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2015

Sandrine MEGES demande l'approbation du compte rendu de la séance du 23 décembre 2015.

0.1. Thierry DAVID souhaite soumettre deux modifications au conseil municipal.

En page2, ligne 19, il est écrit :

" ... Thierry DAVID indique que globalement cela diminue la masse salariale, mais il faut trouver des recettes supplémentaires; il demande comment faire tourner la mairie en attendant et indique que nous avons une marge de manoeuvre puisque nous avons 4 emplois avenir, 2 départs en retraite prévus, en 6 mois un an, cela va évoluer, il votera néanmoins pour cette réorganisation.

Je souhaite pour être plus clair et plus complet que l'on écrive :

"... Thierry DAVID indique que globalement la masse salariale a été diminuée mais cela ne suffira pas. Il faudra rechercher des économies sur l'ensemble des postes de dépenses, travail qui n'a pas été fait en commission Finances et, surtout, il faudra trouver des recettes supplémentaires. En attendant, la priorité est de faire tourner la mairie. Cette réorganisation laisse encore des marges de manoeuvre puisque nous avons 4 emplois avenir, dont nous aurons d'ici 3 ans à décider de leur pérennisation et 2 départs en retraite prévus d'ici 6 mois, un an. Voilà pourquoi je voterais néanmoins pour cette réorganisation."

En page 2, ligne 28, je ne reconnais pas mes propos :

"... Thierry DAVID indique qu'il y a du travail , de nouvelles recettes vont arriver."

Je ne vois pas, dans le contexte actuel et sans aucune information sur l'état financier de la commune, comment j'aurais pu affirmer que de nouvelles recettes vont arriver.

J'ai par contre dit qu'il fallait s'attendre à de nouvelles baisses de recettes, en particulier du côté de l'attribution de compensation du Sicoval.

Je demande donc à ce qu'on écrive :

"... Thierry DAVID indique qu'il y a du travail , de nouvelles baisses de recettes risquant d'arriver.

D'autre part, concernant le point 5 Photovoltaïque :

J'ai noté que Monsieur Laronde, lors de son intervention en Conseil Municipal, a précisé qu'il n'y avait pas de norme concernant la fixation de l'installation à la toiture.

Or EDF utilise cet argument pour nous baisser le prix d'achat à 6 c€/kWh (au lieu de 13,950 c€/kWh). J'espère qu'on va chercher à vérifier ce point et pouvoir demander à EDF de revoir son tarif !

0.2. Christine JACKSON souhaite que les modifications suivantes soient effectuées :

Ligne 2 après l'intervention de Jean-Daniel Marty il faut rajouter

« Madame MEGES Sandrine nous présente un tableau indiquant que la masse salariale est de 525 000 € annuel et que le gain suite à l'embauche des 3 personnes et de la réorganisation envisagée est d'environ 55 000 € sur 5 ans »

Ligne 3

Madame MEGES indique qu'une personne actuellement en poste va faire valoir son statut de travailleur handicapé qu'elle n'avait jusqu'à lors jamais fait valoir

Madame Christine JACKSON demande : pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?

Madame MEGES : « elle avait ses raisons »

Madame Christine JACKSON demande : « si nous embauchons un cadre A est il attaché à la mairie de Lacroix »

Madame MEGES : « non »

Ligne 5

Il faut remplacer « Christine JACKSON s'interroge..... jusqu'à ton envie d'embaucher quelqu'un »

par Madame Christine JACKSON indique que suite à une réunion avec l'ATD il nous a été demandé 2 choses : baisser de façon importante la masse salariale, réduire nos frais de fonctionnement et de procéder à une augmentation de l'imposition. Pour ma part, si des fonds doivent être engagés c'est pour de l'investissement et non pour le fonctionnement. Avons-nous besoin d'embaucher 3 personnes ? Je ne désire pas engager une réorganisation du personnel de la mairie sous la pression.

Madame MEGES répond : « cela a été vu en réunion plénière. »

Sur l'intervention de Mme Poinsot rajouter après « faut-il un attaché ? » : « un poste doit correspondre à un besoin organisationnel et non au besoin d'un personnel ».

Ligne 8

Il faut remplacer « Madame Christine JACKSON demande pourquoi le Sicoval ne s'en occupe pas ? » par

Madame Christine JACKSON répond à Madame VARGAS : n'est ce pas le SICOVAL qui est en charge de ces dossiers notamment des Permis de construire ?

Ligne 12

Il faut remplacer : « Madame Christine JACKSON demande..... dotations . »

Par

Madame Christine JACKSON indique que cette augmentation de la masse salariale et la baisse des dotations va avoir pour effet une augmentation des impôts de l'ordre de 7 à 10 % sur les années à venir.

Il faut rajouter que Monsieur DAVID Thierry a indiqué que cette réorganisation du personnel devra très certainement être revu d'ici 6 mois. Madame Poinsot a demandé : « alors à quoi bon ? »

→ Approuvé à la majorité

Détail des voix :

POUR : 14

ABSTENTIONS : 2 (Marielle VARGAS et Sandrine MEGES qui n'avaient pas eu le temps de prendre connaissance des remarques de Christine JACKSON)

0.3. Christine JACKSON prend la parole pour lire un mail de Véréna POINSOT :

Chers tous,

vous trouverez ci-après le texte que j'ai prié Christine de vous lire en Conseil Municipal ce soir. Il se passe de tout commentaire supplémentaire.

Quel que soit l'auteur de ces propos qu'un journaliste ne peut inventer, il a trait à la mairie et à l'ambiance délétère qui y règne. J'estime donc que la mairie dans son ensemble en porte la responsabilité. Perturber la cohésion est la façon polie de dire "foutre la merde", chose que je n'ai pas faite.

Bon conseil municipal, Véréna

« J'ai été particulièrement choquée de lire dans la Dépêche du Midi, qui relatait les vœux du maire, que ma démission avait «perturbé la cohésion de l'équipe municipale». Mon nom a été cité nommément et la source semble être, d'après le récit du journaliste, Mme Mèges en tant que représentante du maire.

Cette observation ayant été donnée en lecture à un très large public, J'attends des excuses ou un démenti, écrits et diffusés à l'ensemble du village de la part de la mairie. Sans quoi, j'exercerai mon droit de réponse auprès de la

presse et je porterai plainte pour diffamation, car ces allégations portent atteinte à mon image professionnelle. Je rappelle que de nombreux mails ont été échangés quant-à ma démission possible et finalisée sur les derniers 6 mois. Tout est archivé et ces pièces permettront de mettre en exergue toute la calomnie de ces propos. J'exige que ceci se fasse dans les plus brefs délais».

Discussion :

Christine JACKSON émet qu'une relecture en Mairie a été faite. Sandrine MEGES réfute et note que Christophe LAUZE a donné une copie de sa lettre de démission, chose qui n'a pas été faite pour la démission de Véréna POINSOT. Elle signale que beaucoup de gens présents aux vœux du Maire ont entendu ses propos et qu'elle n'a rien rajouter.

Brigitte COUSIN regrette qu'on parle de la démission, il est souhaité de prendre contact avec le représentant de la Dépêche.

1. DEMISSION DE VERENA POINSOT

1.1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Sandrine MEGES indique au Conseil Municipal que Véréna Poinsot a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller, démission qui a été acceptée par le Préfet le 04 janvier 2016.

Sandrine MEGES présente Bruno CARNAROLI, suivant sur la liste de Michel CHALIE, qui est donc officiellement conseiller municipal.

L'Assemblée prend acte de la nouvelle composition du Conseil Municipal.

1.2. ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29/03/2014, a fixé à 3 le nombre d'adjoints. Sandrine MEGES propose de maintenir ce nombre, et donc d'élire un 3ème adjoint.

La loi prévoit la nécessité de désigner au moins un adjoint au Maire (art 2122-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal vote et décide ou non de maintenir ce nombre.

→ *Approuvé à l'unanimité*

Election du 3^{ème} adjoint :

Il s'agit d'une élection à la majorité absolue, soit plus de la moitié des suffrages exprimés (si après 2 tours pas d'élus, 3ème tour à la majorité relative, soit majorité qui résulte du plus grand nombre des voix obtenues pour un candidat par rapport aux autres).

Sandrine MEGES propose la candidature de Jean-Daniel MARTY. Elle demande si d'autres personnes souhaitent présenter leur candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Il est constaté qu'une seule candidature à la fonction de 3^{ème} Adjoint au Maire est déposée.

Sandrine MEGES invite les conseillers municipaux à passer au vote, à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'Assemblée, Guilhem PEYRE et André REDON.

Sandrine MEGES proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....17
- nombre de bulletins nuls ou assimilés :..... 5
- suffrages exprimés :.....12
- majorité requise :..... 7

Jean-Daniel MARTY a obtenu 12 voix.

La candidature déposée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Jean-Daniel MARTY est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire et prend rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1^{er} adjoint : Sandrine MEGES,
- 2^{ème} adjoint : Monique DAVID,
- 3^{ème} adjoint : Jean-Daniel MARTY.

Jean-Daniel MARTY prend la parole :

"Suite à la remarque de Thierry David affirmant son regret sur le fait que la réunion plénière "organisation" n'ait pas pu avoir lieu avant le conseil municipal, Jean-Daniel MARTY indique que cette réunion devra de toute façon être organisée rapidement et qu'il l'appelle aussi de ses vœux. Concernant sa nomination en tant qu'adjoint, Jean-Daniel Marty indique que depuis deux ans, son implication au niveau du Sicoval a sans aucun doute pris le dessus sur son implication au niveau de la mairie. Que son désir en tant que nouvel adjoint est de pouvoir s'investir au niveau de la mairie de manière plus importante. Cela permettra une transmission d'information plus efficace entre la mairie et le Sicoval au moment où le Sicoval s'apprête à prendre des décisions budgétaires qui vont fortement impacter nos capacités budgétaires (forte hausse d'impôts, baisse de la dotation de solidarité aux communes). Jean-Daniel Marty rappelle que comme d'autres élus (Thierry David, Christine Bach Jackson...) il a appelé par le passé à améliorer la communication et qu'il essaiera en tant qu'adjoint de participer à cette amélioration qui a également été appelé de ses vœux par l'ensemble des élus lors du dernier conseil municipal. "

1.3. DEFINITION DES INDEMNITES DE FONCTION

Sandrine MEGES indique qu'avec la reconstitution des adjoints au Maire, il y a lieu de mettre à jour le tableau des indemnités de fonctions.

Sandrine MEGES demande à l'Assemblée d'approuver le tableau suivant :

Nom	Michel CHALIE	Sandrine MEGES	Monique DAVID	Jean-Daniel MARTY	Marielle VARGAS
Qualité	Maire	1 ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjoint	3 ^{ème} adjoint	Conseiller municipal délégué urbanisme et environnement
Taux de l'indice brut majoré	4,6303	4,6303	4,6303	4,6303	4,6303
Montant mensuel brut	1102.36	627.20	627.20	627.20	266.09
Montant mensuel net	986.23	561.13	561.13	561.13	238.05

Détail des voix :

ABSTENTIONS : 6 (Christine JACKSON, Brigitte COUSIN, Emmanuelle LETHIER, Thierry DAVID, Nadine BARRIERE, Christophe LELONG)

POUR : 12

→ Adopté à la majorité.

Brigitte COUSIN aborde le sujet des indemnités kilométriques. Thierry DAVID souhaite également que ce sujet soit étudié pour un ajustement à la hausse ou à la baisse qui pourrait être envisagé en fonction des tâches réalisées par les conseillers.

2. MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES BUDGET ET AFFAIRES SCOLAIRES

Au Conseil Municipal en date du 05 avril 2014, il a été voté la mise en place de 5 commissions :

- Budget (1)
- Travaux, aménagements, sécurité et pôle commercial (2)
- Urbanisme et environnement (3)
- Communication, jeunesse et association (4)
- Affaires scolaires (5)

Suite au renouvellement du 3^{ème} adjoint, Sandrine MEGES propose aux élus qui le souhaitent, de modifier leur inscription aux 2 commissions Budget et Affaires Scolaires.

Après discussion, Sandrine MEGES propose les compositions de commissions suivantes :

BUDGET	AFFAIRES SCOLAIRES
Thierry DAVID	Stéphane CARILLO
Christine JACKSON	Thierry DAVID
Sandrine MEGES	Emmanuelle LETHIER
André REDON	Jean-Daniel MARTY
Célyne LERIVEREND (nouveau membre)	Sandrine MEGES
Marielle VARGAS (nouveau membre)	Brigitte COUSIN (nouveau membre)
Jean-Daniel MARTY (nouveau membre)	

→ *Adopté à l'unanimité.*

3. RENOUELEMENT DU DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Au Conseil Municipal du 15 septembre 2015, il a été désigné les délégués titulaire et suppléant à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) du SICOVAL. Véréna POINSOT avait été élue délégué titulaire et Thierry DAVID, délégué suppléant.

Suite à la démission de Véréna POINSOT, les élus du Conseil Municipal doivent désigner un nouveau délégué titulaire de cette commission.

Sandrine MEGES demande à l'Assemblée qui se porte candidat et invite le Conseil à procéder à la désignation du délégué titulaire de la Commune à la CLECT.

Célyne LERIVEREND se porte candidate.

→ *Adopté à la majorité.*

Détail des voix :

POUR : 17

ABSTENTION : 1 (Christine JACKSON)

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL POUR 2016 AVEC LE SICOVAL

La collectivité a souscrit au service de médecine du travail du SICOVAL (conseil municipal du 09/07/2013). La convention est arrivée à son terme le 31 décembre dernier.

Il est donc proposé son renouvellement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 comme prévu à l'article 5 de la dite convention « elle pourra être renouvelée 3 fois pour une période d'un an sous réserve du consentement mutuel et exprès des parties ». Cette période sera la dernière prévue par la convention.

Le tarif est de 57.80€ par agent avec une indexation sur la valeur du point payable par semestre.

Sandrine MEGES propose donc de la renouveler l'exercice 2016.

→ *Adopté à l'unanimité*

5. CONVENTION TRIPARTITE ETAT/COMMUNE LACROIX-FALGARDE/PAROISSE RELATIVE A L'INSTALLATION ET AU RACCORDEMENT D'UNE SIRENE ETATIQUE AU SAIP

Notre commune est le site d'implantation d'une sirène pour le raccordement au système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Elle sera installée sur l'église de la commune.

Une visite préalable a été faite le 25 mars 2015 et a permis d'établir un état des lieux détaillé des actions à réaliser avant l'installation :

- Alimentation triphasé 380V plus terre avec départ protégé 16A courbe D différentiel 300mA disponible,
- Autorisation de voirie.

La société Eiffage réalisera les travaux d'installation et nous contactera 1 mois avant le début des travaux.

Une convention tripartite doit donc être signée entre l'Etat, la commune et la paroisse occupant du site d'implantation de la sirène.

Cette convention fixe les obligations des différents acteurs dans le cadre de son raccordement et de son entretien afin de garantir le bon fonctionnement du SAIP (convention annexée à la convocation).

Sandrine MEGES propose de l'autoriser à signer la convention tripartite relative à l'installation et au raccordement d'une sirène étatique au SAIP.

→ *Adopté à l'unanimité*

6. MODIFICATION DES TARIFS APPLIQUES POUR LES COPIES AUX ADMINISTRES

Au Conseil Municipal du 07 septembre 2010, il a été voté une grille des tarifs appliqués entre autre aux photocopies faites avec le matériel de la mairie pour les administrés.

Il est nécessaire de revoir ces tarifs afin d'être en conformité avec la réglementation.

En effet, l'article 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 prévoit que l'administration peut exiger le paiement de frais correspondant au coût de reproduction, incluant le coût du support et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé, plafonné par l'arrêté du 1er octobre 2001 à :

- 0,18 € par photocopie de format A4, en impression noir et blanc ;
- 1,83 € pour une disquette ;
- 2,75 € pour un cédérom.

Le coût de reproduction des autres supports est fixé en fonction de leur prix exact et conformément aux principes posés par le décret du 30 décembre 2005 (pour les clichés radiologiques : avis n° 20070331 du 25 janvier 2007).

Sandrine MEGES propose de passer les frais de reproduction pour la photocopie :

- A4 à 0.18€ au lieu de 0.20€,
- A3 à 0.36€ au lieu de 0.40€.

→ *Adopté à l'unanimité*

7. ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS – ANNEES 2010 A 2015

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur la liste n°880680931 des produits communaux irrécouvrables en date du 22 décembre 2015,

Sandrine MEGES demande au Conseil Municipal, suite au courrier de la Perception en date du 06 janvier dernier, d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 214.07 € pour les années 2010 à 2015, pour raison de seuil inférieur au seuil de poursuite et personne physique inconnue, et se décomposant comme suit :

Personne physique - Inconnue	127,92	
Personne physique - Particulier	86,15	
cantine	64,82	
DIVERS	37,53	
GARDERIE	110,93	
RAR inférieur seuil poursuite	214,07	
Inférieur strictement à 100	214,07	
2014	89,27	
2013	11,72	
2012	0,41	
2011	26,54	
2010	0,10	
Exercice pièce	Montant	Motif de la présentation
2010	0,02	RAR inférieur seuil poursuite

2010	0,08	RAR inférieur seuil poursuite
2011	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2011	26,53	RAR inférieur seuil poursuite
2012	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2011	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
2013	0,50	RAR inférieur seuil poursuite
2013	0,30	RAR inférieur seuil poursuite
2013	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2013	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
2013	0,70	RAR inférieur seuil poursuite
2012	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
2014	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
2014	5,00	RAR inférieur seuil poursuite
2014	13,56	RAR inférieur seuil poursuite
2014	0,50	RAR inférieur seuil poursuite
2014	29,61	RAR inférieur seuil poursuite
2014	0,06	RAR inférieur seuil poursuite
2014	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
2014	20,34	RAR inférieur seuil poursuite
2015	0,08	RAR inférieur seuil poursuite
2015	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
2015	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2015	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
2015	0,18	RAR inférieur seuil poursuite
2015	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
2015	5,00	RAR inférieur seuil poursuite
2015	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
2015	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
2015	0,15	RAR inférieur seuil poursuite
2015	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
	214,07	

Et de dire que cette dépense sera imputée au compte 6541, en section fonctionnement du budget 2016 de la commune.

→ *Adopté à l'unanimité*

8. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : PARCELLE AX 7 et AX 74 ROUTE DE LA GLEYZETTE ET CANTOURET

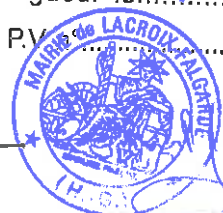
SECTION	AX	
PARCELLE	7	74
ADRESSE	19, rue de la Gleyzette	Cantouret
SUPERFICIE	28a	4a et 68ca

Madame la Présidente demande si le Conseil Municipal souhaite préempter ce bien.

→ *Pas de préemption : Adopté à l'unanimité*
Affiché en Mairie, à l'emplacement officiel,

La séance est levée à 21h10 conformément à la réglementation en vigueur le 26 janvier 2016

Secrétaire de séance
Monique DAVID



La 1^{ère} Adjointe,
Sandrine MEGES

